

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL

Prix d'abonnement, 10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL.

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi, et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boîte de Poste, 1985, à Montréal (Canada)

Visite au Consul-Général de France.

Le premier janvier 1895 la Chambre de Commerce française de Montréal a présenté à Mr. le Consul Général de France à l'occasion du nouvel an, ses vœux et ses souhaits. Reçue par M. le Consul Général, assisté de M. Duchastel de Montrouge, vice consul, elle lui a exprimé par son président combien elle était heureuse des nombreux témoignages de sympathie qui avaient accueilli, à son arrivée en cette ville, le représentant de la France, et combien elle se félicitait, pour le bon effet des relations commerciales, de sa présence au milieu de nous.

Compte-rendu des séances de la Chambre.

Séance du 19 décembre 1894.

Extrait du procès-verbal de la séance tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal, le 19 décembre 1894, au lieu ordinaire de ses réunions, édifice du *Board of Trade*, à 3.30 heures de l'après-midi.

Etaient présents : MM. Emile Galibert, président ; J. Herdt, vice-président ; J. de Sienes, secrétaire ; H. Jonas, trésorier ; de Polinière, Lucien Chouillou, conseillers ; Anzias-Turenne, C. A. Chouillou, Monier et Rougier, membres.

M. Kleczkowski, consul général de France, président d'honneur, assiste à la séance.

En ouvrant la séance, M. Emile Galibert, président, s'exprime ainsi :

“ Depuis notre dernière séance, Messieurs, il est survenu un évènement aussi triste qu'imprévu, la mort de Sir John Thompson. Les hommes et les journaux de tous les partis politiques du Canada ont été unanimes à faire l'éloge de l'homme d'état éminent qui vient de mourir subitement. Je ne puis laisser passer la mort du premier ministre du Canada sans rappeler ici, à ceux d'entre vous qui étaient présents au banquet donné en septembre 1893 à bord de l'*Olbia*, en rade de Montréal, avec quelle amabilité Sir John Thompson, se rendant à l'invitation de notre Chambre de Commerce, voulut bien honorer de sa présence cette fête si française sous pavillon français. Vous vous souvenez tous des paroles sympathiques et chaleureuses qu'eut pour la France, en cette occasion, le premier ministre du Canada. Nous ne pouvons oublier enfin en quels termes bienveillants Sir John Thompson promit à la Chambre de Commerce Française son puissant concours pour la réussite du traité de commerce franco-canadien et pour obtenir des subsides que le Gouvernement Fédéral du Canada était disposé à accorder à une compagnie française de navigation offrant les garanties nécessaires, en vue d'un service transatlantique entre la France et le Canada.

“ Gardons, Messieurs, de l'homme éminent si subitement enlevé à l'affection de sa famille et de son pays un bon et profond souvenir : car, par sa mort

la France perd un ami et notre Chambre de Commerce un puissant appui.”

Il est demandé que ces paroles soient inscrites au procès-verbal et les résolutions suivantes sont ensuite votées pour être adressées à Lady Thompson.

“ Les membres de la Chambre de Commerce française de Montréal tiennent à affirmer les sentiments de regrets que leur a causés la mort prématurée du premier ministre du Canada, sir John Thompson. Ils doivent un dernier témoignage d'estime à la mémoire de cet homme d'Etat distingué qui, à diverses reprises, leur a donné des preuves manifestes de cordiale sympathie. C'est lui qui a présenté et soutenu devant le parlement fédéral le traité de commerce franco-canadien et si la mort ne lui a pas donné le temps de mettre à exécution les promesses de subvention qu'il désirait faire accorder par le gouvernement du Canada à une ligne directe de transports entre la France et son pays, ils n'en sont pas moins reconnaissants pour sa bonne volonté énoncée plusieurs fois et d'une manière très catégorique.

“ Notre Chambre de Commerce française de Montréal qui doit et veut rester étrangère à tout ce qui regarde les choses politiques du Canada, manquerait à son devoir, si elle ne reconnaissait pas le mérite là où il se trouve, et ne proclamait pas que la France perd en sir John Thompson un ami sincère, et notre Chambre elle-même un puissant appui.

“ Les termes de ces résolutions seront transmis à Lady Thompson, si cruellement frappée dans son affection.”

M. le Consul-général remet à la Chambre diverses communications qui lui parviennent de France, en demandant d'étudier les points qui lui sont soumis.

Le courrier de quinzaine est alors dépouillé et les décisions concernant les réponses à faire sont arrêtées et indiquées au secrétaire.

Le Secrétaire donne connaissance des lettres des Chambres de Commerce françaises et des compagnies maritimes en France, auxquelles nous nous étions adressés, relativement à la question du transit direct entre le Canada et la France. Ces correspondances nous permettent d'espérer qu'un effort sérieux sera fait en France pour mener à bien cette création.

Il est demandé par les Chambres de Commerce et compagnies de navigation une série de renseignements sur les marchandises importées au Canada et le nombre des passagers qui peuvent être transportés.

Quand aux renseignements à fournir, ils demandent des recherches qui ne donneront jamais, quoi-

qu'on fasse, des résultats d'une exactitude rigoureuse ; car on sait qu'un grand nombre d'articles français, disons mieux, le plus grand nombre, parviennent au Canada sous pavillon anglais, également aussi sous pavillon belge et allemand par le port d'Anvers, sont expédiés même d'Angleterre et de Belgique et sont inscrits dans les statistiques, comme étant de provenance anglaise ou belge. C'est une difficulté insurmontable pour donner des renseignements absolument précis.

Il en est de même pour le nombre des immigrants venant d'Europe. Ce sont les différences du prix de passage, les avantages de confort, de sécurité qui détermineront le choix des voyageurs et les quelques données que nous pourrions fournir ne seront que des documents forcément incomplets.

Lettres de plusieurs commerçants en vins demandant des agents. Il est donné lecture de plusieurs correspondances émanant de personnes cherchant des positions et demandant ce qu'elles pourraient trouver au Canada.

Répondre, selon la nature de ces demandes, qu'il n'y a pas à songer à trouver ici des positions dans les emplois de commis aux écritures ou de magasin, que ces places ont une surabondance de postulants. Ajouter aussi que les étrangers sont dans une condition manifeste d'infériorité en face de personnes appartenant à la nationalité canadienne, et ne pas oublier d'insister sur l'obligation de connaître la langue anglaise pour toutes les affaires commerciales. C'est dans l'agriculture que les immigrants peuvent trouver des positions avantageuses. Elles exigent un certain capital, et un dur travail, mais avec de l'ordre et l'économie, on peut réussir.

Les immigrants ayant chances de prospérer ici sont les ouvriers ayant un métier pratiqué dans le pays et les agriculteurs.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire, d'une réponse adressée par la Chambre de Commerce de Cette (France) à la Chambre du Commerce d'Exportation de Paris qui l'avait saisie de l'importante question des Connaissements.

Cette réponse est approuvée par la Chambre de Commerce de Montréal qui décide de joindre son adhésion à celle des Chambres de Commerce françaises à l'étranger. L'expérience qu'elle a faite des dangers qu'offre au chargeur les conditions non discutées qui sont imposées par les compagnies lui impose le devoir de protester contre de tels agissements, et de réclamer une loi qui mette un frein aux inconvénients résultant pour l'expéditeur et le destinataire des marchandises.

Avis officiel de cette adhésion en sera donné à la Chambre de Commerce de Cette.

Avant la cloture de la séance M. le président annonce dans les termes suivants l'ordre du jour de la prochaine réunion.

“ D'après nos règlements, la prochaine séance de notre Chambre sera consacrée à l'audition du rapport annuel du président, à celui du trésorier et enfin aux élections pour le renouvellement de notre bureau.

“ Les membres du bureau sont rééligibles ; mais, je crois qu'il est bon et utile dans l'intérêt de notre Chambre et de ses membres que de temps à autre des changements soient faits ; car, il ne serait pas raisonnable que ce soient toujours les mêmes qui aient les honneurs et les charges.

“ Pour ma part, je vais avoir accompli mes trois ans de service actif ; il n'est que juste que vous rendant à mes désirs, vous m'accordiez mon congé : je crois y avoir droit. J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous offrir ma démission de Président.

“ Si, dans le choix de la personne appelée à me remplacer, vous êtes guidés, comme je l'espère, par l'esprit de promotion et l'appréciation du mérite, mon successeur est désigné d'avance. Je crois que nous serons tous unanimes pour porter à la présidence Monsieur J. Herdt, notre dévoué vice-président. Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier cordialement de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pendant trois ans pour votre Président.”

M. Herdt répond que, pour sa part, il estime que la Chambre de Commerce doit tenir compte à M. Galibert de tout ce qu'il a fait pour assurer le succès de ses efforts, et lui en donner une nouvelle preuve lors du renouvellement du Bureau.

D'un commun accord la séance est renvoyée au 9 janvier prochain.

Séance du 9 Janvier 1895.

Extrait du procès verbal de la séance du 9 janvier 1895.

Etaient présents : M. E. Galibert, président ; M. de Siéyes, secrétaire ; M. H. Jonas, trésorier ; M. Lucien Chouillon, conseiller ; M. F. Galibert, M. Fauchille, M. Monier, M. Rougier, M. Bellemer et M. de Messimy.

Après adoption du procès verbal de la séance précédente, M. le Secrétaire donne lecture des lettres reçues qui comprennent plusieurs demandes de renseignements et d'agents paraissant indiquer qu'on se préoccupe en France de profiter des avantages offerts par le traité de commerce franco-canadien dès qu'il sera promulgué par les deux gouvernements.

Une lettre de M. le Ministre du commerce du gouvernement fédéral annonce qu'il a écrit à l'administration de la Douane au sujet de la réclamation que nous lui avons adressée pour réclamer les droits perçus à la douane sur les échantillons envoyés par la Société industrielle d'Amiens à notre musée commercial.

Il est décidé qu'on attendra la réponse dont il s'agit avant de prévenir nos correspondants qu'ils aient à nous couvrir des frais occasionnés par les envois à destination de notre musée.

M. Jacques Morris, de Londres, est admis à l'unanimité comme membre honoraire de la Chambre de commerce.

M. le Président annonce qu'il a reçu deux demandes d'admission comme membres actifs sur lesquelles il sera voté à la prochaine réunion, puis M. le Président, avant de procéder aux élections, présente le rapport annuel suivant :

MESSIEURS,

“ Le moment de remettre entre vos mains le mandat que vous avez bien voulu me confier est arrivé. Mon devoir est donc de vous faire une revue sommaire des événements qui ont le plus intéressé notre Chambre de Commerce pendant l'année 1894 et des travaux d'ordre général, auxquels elle s'est livrée.

“ En premier lieu, je dois citer la ratification du traité de commerce entre la France et le Canada par le gouvernement des deux pays. Nous devons nous féliciter de cette mesure économique qui est appelée à donner les meilleurs résultats.

“ Un heureux événement, après lequel nous aspirions depuis bien longtemps, s'est enfin accompli. Je veux parler du transfert, de Québec à Montréal, du Consulat-Général de France dans la Puissance du Canada. Ce transfert était de toute nécessité : car si Québec est la ville historique du Canada, la ville des traditions, Montréal est bien la ville des affaires, la ville du progrès ; et, à cette époque de luttes économiques et commerciales, c'est bien sur le champ où se livrent au Canada ces batailles pacifiques que doit se trouver celui à qui la France a confié le soin de la représenter et de surveiller ses intérêts dans ce pays.

“ Le gouvernement de la république Française s'est montré pour nous plein d'égards en nous envoyant M. A. Kleczkowski pour inaugurer ce transfert. Depuis le peu de temps que notre éminent Consul Général est établi à Montréal, nous le voyons constamment à l'œuvre. Nous avons appris à apprécier ses hautes capacités et aussi le dévouement et le tact avec lesquels il sait

si bien s'acquitter de ses nombreux devoirs. Monsieur A. Kleczkowski a déjà su gagner l'estime de tous ceux qui ont eu occasion de le connaître.

“ Nous avons, pendant l'année qui vient de s'écouler, fait une vigoureuse campagne pour la création d'une ligne de vapeurs destinée à faire le service entre la France et le Canada. Cette ligne, *qui doit être française*, est indispensable au développement des rapports commerciaux entre les deux pays. Nous sommes certains du succès d'une telle entreprise, si elle s'établit dans les conditions voulues. Notre Chambre de Commerce dans ses relations avec le gouvernement Fédéral du Canada, a eu, en plusieurs occasions, l'assurance qu'une subvention annuelle d'au moins 50,000 dollars serait accordée à une compagnie de navigation faisant le service direct entre la France et le Canada et offrant les garanties nécessaires. Je crois pouvoir dire aujourd'hui qu'à la suite des nombreuses correspondances que notre Chambre a, depuis quelque temps, échangées avec des parties intéressées en France, un grand pas est déjà fait pour la réussite de ce projet. Des propositions sérieuses vont prochainement être faites au gouvernement d'Ottawa. Je ne serais donc pas surpris si, dès l'ouverture de la navigation du St Laurent, nous avions le plaisir de voir le pavillon français remonter notre magnifique fleuve pour venir échanger les produits de la France avec ceux du Canada. Je laisse au futur Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal l'honneur d'avoir à enregistrer dans le prochain rapport annuel ce succès auquel notre Chambre n'aura pas été étrangère.

“ Permettez-moi de vous dire un mot du Musée Commercial que nous avons inauguré l'an dernier. Ce musée est encore à l'état d'enfance ; il a cependant commencé à donner lieu à quelques correspondances entre négociants français et canadiens. Dans les rapports qu'ont eus, cette année, entre elles les trois Chambres de Commerce de Montréal, c'est-à-dire le Montreal Board of Trade, la Chambre de Commerce du District de Montréal et notre Chambre de Commerce Française, rapports excellents et des plus sympathiques dont notre Chambre peut à bon droit être fière, cette question du Musée Commercial a été agitée. Nous avons tous été d'accord sur l'utilité d'un tel musée. Les trois Chambres Montréalaises ont donc formé le projet de travailler d'un commun accord à l'établissement de ce musée qui pourrait être appelé “ Musée Commercial de la ville de Montréal.” Dans nos discussions il a été émis l'idée d'intéresser à ce projet national le gouvernement fédéral ainsi que la ville de Montréal. Notre Chambre de Commerce sera donc ap-

pelée, cette année, à s'occuper de cette installation.

“ Si, comme il faut l'espérer, cette entreprise est menée à bonne fin, notre ville possèdera, avant longtemps, un Musée Commercial important et bien disposé, dans lequel les échantillons de produits français, envoyés à notre Chambre par ses correspondants, occuperont une bonne place.

“ Depuis sa création, notre Chambre de Commerce s'est surtout efforcée de mettre les négociants français en garde contre les agissements de certains individus, surgissant de temps à autre et n'ayant d'autre but, dans les affaires qu'ils entreprennent, que de se faire envoyer des marchandises avec l'intention bien arrêtée de ne jamais les payer. Nous ne saurions trop recommander aux maisons françaises saisies de demandes de marchandises, par des individus du Canada qui leur sont inconnus, de bien se renseigner sur leur compte avant de donner suite à aucune affaire. Il est si facile de prendre cette simple précaution. Il y a au Canada de bonnes agences de renseignements. Les agences consulaires et notre Chambre de Commerce se font toujours un devoir de répondre à toutes les demandes de cette nature.

“ Depuis quelques mois, nous avons été témoins de grandes pertes éprouvées par des négociants français victimes de leur trop de confiance, je devrais dire de leur imprudence et qui, malheureusement pour eux, n'ont eu recours à notre Chambre que lorsqu'il était trop tard. Cet état de choses, non seulement nuit au commerce sérieux et régulier par suite de marchandises offertes sur notre marché à vil prix, mais il a encore pour effet d'éloigner et de dégouter le négociant français du marché canadien sur lequel les Anglais, les Allemands et les Belges font pourtant de bonnes affaires.

“ Commercialement parlant, le Canada est non seulement établi sur de bonnes bases ; mais il est aussi un pays que sa situation géographique, l'immensité de son territoire et la forme de son gouvernement appellent à un grand avenir commercial ; car, il est à l'abri de ces révolutions politiques et sociales qui bouleversent si souvent tant d'autres nations. Il y a au Canada de solides institutions financières, ainsi que des maisons commerciales et industrielles de premier ordre avec lesquelles l'on peut faire des affaires de tout repos.

“ Depuis vingt cinq ans le Canada a énormément progressé. Les statistiques officielles démontrent pour cette période de temps une augmentation de 80 o/o dans l'importance de son commerce. Il n'y a donc pas de raisons pour que les négociants français désireux de faire des affaires dans ce pays soient les victimes de gens mal intentionnés.

Le chiffre des membres de notre Chambre, qui était, il y a un an, de 63, est aujourd'hui de 85. Nous ne sommes pas encore bien nombreux, aussi devons-nous continuer à faire appel au patriotisme de nos correspondants et leur demander un appui moral et financier dont nous avons tant besoin, en se faisant inscrire au nombre de nos adhérents.

Je ne puis passer sous silence le succès toujours croissant de notre bulletin mensuel. Nous recevons de toutes parts des félicitations sur cette publication dans laquelle nous nous efforçons, de renseigner les négociants français et canadiens sur tout ce qui peut les intéresser. Laissez-moi vous dire que ce bulletin dont nous n'avons, vu nos faibles ressources, publié qu'en tremblant le premier numéro, ne sachant pas si nous serions en mesure d'en continuer la publication, n'est plus pour nous aujourd'hui une charge au dessus de nos forces, grâce au produit des annonces qu'il contient.

Au cours de l'année 1894, il s'est opéré dans l'administration de notre Chambre d'importants changements. Nous nous sommes installés dans un local spécial situé au centre des affaires de Montréal. Nous avons également dû nous adjoindre un assistant secrétaire qui se tient pendant plusieurs heures tous les jours à la disposition de notre Chambre. Ces changements, joints à l'installation de notre musée et à d'autres modifications de moindre importance, nous ont occasionné de grands frais.

Notre Chambre de Commerce compte beaucoup sur l'aide du gouvernement français et de ses membres honoraires ; si cet aide venait à lui faire défaut, malgré toute sa bonne volonté et les sacrifices qu'elle s'impose, elle ne pourrait fonctionner. Elle n'a pas la prétention de faire des économies, non certes ; elle désire, chaque année, employer toutes ses ressources à l'œuvre de patriotisme et de dévouement que, depuis huit ans, elle ne cesse de poursuivre. Le champ de ses travaux est vaste en Canada et si elle n'a pu toujours faire le nécessaire, c'est que très-souvent sa caisse était vide.

Je termine, Messieurs, en vous remerciant de la sympathie et de la confiance que vous m'avez témoignées en me choisissant pendant trois ans pour votre président. Je dois vous dire que je me suis efforcé de me rendre digne du haut emploi que vous m'avez confié. Le travail m'a été rendu facile par l'aide et le dévouement que vous avez constamment mis au service de notre Chambre. C'est grâce à votre zèle et à votre désintéressement, Messieurs, que nous avons obtenu pour notre œuvre patriotique le succès que nous sommes tous fiers d'enregistrer aujourd'hui."

Ce résumé des actes de notre Chambre de com-

merce pendant l'année 1894 est accueilli avec les marques de la plus vive approbation. Il est décidé qu'il sera inséré au procès-verbal et imprimé dans le Bulletin mensuel.

M. le Trésorier donne ensuite lecture de son rapport financier qui est unanimement approuvé.

Il est enfin procédé aux élections des membres du Bureau au scrutin secret, qui ont donné le résultat suivant :

Président, M. Emile Galibert ; vice-président, M. J. Herdt ; secrétaire, M. J. de Sieres ; trésorier, M. Henri Jonas ; conseillers, M. L. de Polinière et M. Lucien Chouillou.

Le Commerce de Bois du Canada.

III

Nous avons vu (Bulletin de Déc.) que les besoins du marché français, pour un article produit également au Canada, s'élèvent à plus de 500 millions pieds B. M., par an. Que l'exportation du Canada sur des marchés étrangers de ce même produit, est trois fois supérieur à la quantité importée en France, mais que, par une raison ou une autre ce pays ne fournit qu'une infime fraction de ces importations.

Nous n'ignorons pas que dans cet oubli volontaire de la part du commerce français, les *Pins* du Canada paraissent obtenir chez nous une faveur encore moindre, mais que le *Sapin* (*Spruce*) semble devoir réunir toutes les qualités requises pour en faire un objet d'exportation de très grand développement. Reste à savoir si d'autres variétés ne se prêteraient pas également à des transactions plus ou moins importantes et plus ou moins fructueuses.

Dans un article publié dans le Bulletin du 15 février, M. Parizeau, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal et notable commerçant de bois en cette ville, a donné, dans un exposé succinct une excellente revue des variétés "Marchandes" existant au Canada, avec emploi pour chaque espèce. Ce résumé, plus que suffisant pour les intéressés, nous dispense de nous étendre plus au long sur ce sujet ; nous pouvons donc nous borner à relever les quantités expédiées de ce pays, avec leur moyenne des prix, et à donner le chiffre pour les catégories similaires importées en France, avec leur prix de revient.

D'abord, dans les bois équarris le Canada exporte ses "Pins blancs" et "Pins rouge" presque exclusivement en Angleterre. En 1892-93 la Province de Québec expédia 97,500 tonnes, des premiers valant \$1,368,000, et 8,000 tonnes estimés à \$77,000

pour les seconds. Les autres variétés de résineux ne donnaient ensemble que 2560 tonnes évalués à \$32,000.

Le pin blanc qui, tant sous le rapport de la quantité que de la valeur, est toujours en tête de la liste revient, en moyenne, à \$14. la tonne, ou \$11.25 le mètre cube, soit 35 cents le pied cube, le pin rouge à peu près à \$9.70 la tonne, ou \$8.50 le mètre cube et les autres variétés à \$12.50 et \$11.50 respectivement.

Les importations en France de pièces équarries ou sciées audessus de 3 1/5 pouces d'épaisseur donnaient, en 1892, pour les différentes variétés de résineux, 130,000 tonnes estimées à \$1,800,000 ; soit une moyenne de \$14. la tonne et \$7.80 le mètre cube. Ici on s'aperçoit qu'il s'agit de ne pas confondre les tonnes. La tonne canadienne a pour base le contenu, c. à. d. 40 pieds anglais cube ; la tonne française, au contraire, le poids, c. à. d. 1000 kil. La disproportion entre les mesures est très sensible et s'accuse—si nous nous appuyons sur le tableau analytique de la circulaire de notre douane du 2 févr. 1892 comme suit approximativement : 1 tonne française=1 3/5 tonne canadienne. Ceci établi, nous trouvons, en comparant les prix, que la qualité des bois importés en France doit être, en général, de beaucoup inférieure à la qualité des espèces expédiées du Canada. Cela ne faisait aucun doute pour les pins blancs, mais ne reste pas moins significative pour les autres catégories. Dans nos importations, la Suède et la Norvège figurent pour 1/3 ; les Etats-Unis pour près d'un quart ; le reste se divise entre l'Allemagne (lisez les Vosges) et plusieurs autres pays du continent. Il faut donc admettre que ces qualités inférieures s'abstiennent plus facilement et à meilleur compte dans ces contrées qu'ailleurs. Pour ce qui est de l'Europe et surtout des Vosges et même de la Suède et de la Norvège, rien à dire, d'autant plus que la différence du fret est en leur faveur ; mais cela a lieu d'étonner lorsqu'il s'agit des Etats-Unis. Car le fret du Golfe du Mexique, ou du littoral des Etats du Sud sur l'Atlantique ne peut être moindre que des ports du St Laurent et—qualité pour qualité—la différence dans les prix d'une même marchandise ne peut guère varier beaucoup sur deux marchés voisins. Nous maintenons donc qu'avec un peu de discernement et de bonne volonté, de part et d'autre, la possibilité de transactions plus ou moins sérieuses ne doit pas être exclus, même pour les variétés résineuses équarries.

Dans les bois durs, le Canada exporta : *Merisier*, 26,000 ton. estimées à \$218,000 ; soit environ \$8 la

tonne et \$7 le mètre cube. C'est le seul échantillon de bois fin qui figure dans les exportations.

Viennent ensuite :

<i>Frêne</i>	5,000 ton.	\$58,000	soit 11.50 ton.	et \$10 m.c.
<i>Orme</i>	14,000 "	190,000 "	13.50 "	11.75 "
<i>Chêne</i>	23,800 "	508,000 "	21.25 "	18.60 "
<i>Erable</i>	300 "	3,600 "	12 "	10.50 "

Du Noyer, la statistique ne fait aucune mention. L'article devenant rare, de même que l'Erable, et offre un facile débit sur le marché indigène.

Pour sa consommation de 1892, la France importa—mais surtout en chêne et en noyer—équarris, audessus de 3 1/5 pouces : 19,000 tonnes estimées à \$383,000. En madriers et planches 40,000 ton. avec \$200,000, soit ensemble 60,000 ton. avec \$1,500,000.

L'exportation canadienne reste donc encore ici peu inférieure aux besoins des importations françaises.

Mais en outre de l'article courant ordinaire qui compose le gros de ses exportations, le Canada possède de nombreux espèces de bois qui, pour ne pas fournir de très larges quantités, ne peuvent manquer d'intéresser l'industriel et le commerçant français.

De ce nombre sont le *Gamarac* ou *Epinette rouge*, dont on peut aisément recueillir plusieurs millions de pieds B. M. chaque année ; la *Pruche* (hemlock) de même ; le *Cèdre*, le *Bois blanc*, l'*Erable piqué*, etc., etc., tous articles fort estimés en leur genre et dont M. Parizeau a énuméré et les qualités et une partie de leur emploi. Le prix de ces bois, à l'exception de l'Erable piqué—qui est un bois de luxe—est généralement plus modéré que celui de la plupart des autres variétés.

En somme, si le commerce d'exportation canadien s'est de tout temps distingué par ses quantités énormes de certaines catégories de bois, c'est que le marché d'Angleterre était pour lui l'unique—et il faut bien le dire, le plus lucratif des débouchés. Mais l'excès de grandeur même de ce marché fit que les variétés secondaires, n'offrant que peu de prise à la spéculation, furent délaissées et le mérite méconnu. Pour le commerce français, dont le développement n'a pas cette envergure et dont les visées sont toutes autres—ces variétés peuvent trouver leur emploi, non pas peut-être à l'état brut, mais sciées et débitées suivant les besoins de telle ou telle industrie.

Ainsi le relevé de nos douanes françaises mentionnent les *Merrains*—chêne et autres ; les *parvés en bois*, les *lames de parquet*, lambris, etc., auxquels il conviendrait d'ajouter les variétés des caisses et

fûts d'emballage ; les appareils pour loger les liquides, etc., etc., dont le commerce français fait une consommation énorme. Nous y relevons seulement les caisses à vin et à eau-de-vie qui, à elles seules, intéressent une des plus importantes de nos industries. Tous ces articles, sans exception, exigent un prix de revient des plus modestes. Mais étant donnée la qualité médiocre de la matière première employée, ne serait-il pas possible d'utiliser dans les scieries canadiennes quantités de déchets aujourd'hui perdus, les "culls" et les bois de qualité et de dimension impropre à l'exportation ?

Ce genre de commerce, du reste, existe en partie déjà au Canada. Quantité de caisses à sucre et à tabac—les différentes pièces maintenues par un clou fiché au travers—sont expédiées sur les Antilles de l'Amérique du Sud ; et l'Angleterre et les Etats-Unis reçoivent bon nombre de boîtes dénommées "Schooks." Ces transactions montaient en 1893 à \$135,000. Qu'est-ce qui empêche d'étendre cette industrie à ces milliers d'objets dont le commerce français fait usage, ce qui permettrait d'utiliser sur place les bois les plus ordinaires, les déchets et les rebuts ? C'est ici que se ferait valoir cette ligne de vapeurs *directe et régulière* entre la France et le Canada, en offrant pour ces articles de médiocre valeur, un fret spécial, rendu possible en ne prenant des chargements que lorsque le fret ordinaire fera défaut. Et cette dernière éventualité se présente chaque saison, pour n'importe quelle compagnie, à l'époque où le mouvement d'affaires subit un temps d'arrêt. Ce genre d'industrie et ce négoce, si modeste qu'il serait à son début, ne peut manquer de se développer à l'avantage de tous les intéressés.

GEORGES BALCER,

Agent consulaire de France à Trois-Rivières.

(A suivre).

Les relations commerciales entre la France et le Canada.

Dans sa séance du 27 novembre 1894, la Chambre des députés a adopté, après une courte discussion, l'article unique du projet de loi portant approbation de l'arrangement signé à Paris le 6 février 1893 pour régler, en matière de tarif douanier, les relations commerciales entre la France et le Canada.

Voici, à ce propos, le rapport fait sur cette question, au nom de la commission des douanes, par M. Georges Berger :

" Messieurs,

" La Puissance (Dominion) du Canada, colonie britannique, a une étendue territoriale qui égale

celle de l'Europe ; la France y tiendrait seize fois. Sa population presque entièrement adonnée à l'agriculture, à l'élevage des bestiaux et à l'exploitation des forêts et des mines n'est, par contre, que de cinq millions d'habitants.

Le Canada a donc besoin d'entretenir des rapports commerciaux avec les nations étrangères. Le mouvement de ses échanges avec l'extérieur a été de 1,267,189,575 fr. en 1892. Ce chiffre s'est accru en 1893. Le montant des importations canadiennes n'a jamais dépassé de plus de 11 p. c. celui des exportations. Cette proportion indique l'activité de la production naturelle et spéciale du pays, à côté de sa disette de beaucoup d'articles qu'il doit tirer du dehors.

Les Etats-Unis ont été les grands pourvoyeurs du Canada jusqu'à l'entrée en vigueur du bill MacKinley, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1891. Les nouveaux tarifs américains ont ralenti les transactions réciproques des deux pays et contribué au développement des échanges du Dominion avec d'autres peuples, si bien que la clientèle européenne ne cessera probablement plus d'être sollicitée par le Canada dont l'Angleterre et l'Allemagne ont toujours de plus en plus disputé le marché au commerce français. Les exportations françaises ont, en effet, considérablement diminué depuis l'époque antérieure à 1890 où des modifications apportées au tarif canadien sont venues aggraver le régime des vins et des marchandises de luxe dont nos nationaux s'étaient fait un monopole. En 1892, par exemple, sur un ensemble d'envois représentant une valeur de 12,500,000 fr. environ, nous n'avons pu faire pénétrer en franchise que pour 1,800,000 fr. d'articles ; le surplus a été taxé à 45 p. c. de sa valeur, en moyenne.

L'importation de notre commerce général avec le Canada peut être évalué à 1.10 p. c. du chiffre du mouvement général commercial de ce pays, alors que le pourcentage est de 44 p. c. vis-à-vis de l'Angleterre, et de 3.05 p. c. au regard de l'Allemagne. Ce pourcentage qui, en 1886, était de 46 p. c. pour les Etats-Unis, contre 40 p. c. pour l'Angleterre et de 1.90 p. c. en ce qui concerne l'Allemagne, est réduit, pour le premier de ces trois pays, à moins de 30 p. c. par suite du bill MacKinley.

Le tarif douanier actuel du Canada, qui est entré en vigueur le 27 mars dernier, n'était pas de nature à changer la situation qui nous a été faite depuis les modifications dont il vient d'être parlé, du tarif d'autrefois. Mais l'arrangement signé à Paris le 6 février 1893, pour régler les relations commerciales entre la France et le Canada, est susceptible d'ouvrir une première brèche à notre profit dans une

certaine partie du nouveau tarif canadien. Cet arrangement a été adopté par le Parlement canadien, et le projet de loi qui est soumis à vos délibérations porte son approbation par vous.

Il appartient à votre commission des douanes de vous faire connaître en quelques mots l'historique et de vous faire apprécier clairement l'économie de cet arrangement.

Le 25 février 1893, M. Develle, ministre des affaires étrangères, et M. Siegfried, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, avaient présenté à la Chambre des députés un premier projet de loi portant approbation de l'arrangement signé à Paris, le 6 février 1893, pour régler en matière de tarif douanier les relations commerciales entre la France et le Canada.

Ce projet de loi renvoyé à la commission des douanes dès le 28 février, avait été immédiatement l'objet d'un rapport favorable qui allait être déposé sur le bureau de la Chambre, quand au grand étonnement des gouvernements français et anglais, la nouvelle est arrivée que le Parlement d'Ottawa venait de rejeter l'arrangement au sujet duquel le plénipotentiaire canadien s'était mis d'accord à Paris avec les représentants de la France et de l'Angleterre.

On a cru trouver le motif facile de ce refus d'adoption dans l'augmentation des allocations que notre nouvelle loi sur la marine marchande venait d'accorder pour les navires en bois, sortant de nos chantiers nationaux. Les Canadiens étaient, en effet, habitués à fournir beaucoup de navires en bois pour nos pêcheries de Saint-Pierre et de Michelon ; ils auraient pu se voir avec peine menacés de perdre un débouché important pour leurs bois dont la valeur avait progressivement baissé déjà de 30 0/0 en peu d'années.

Toutes les discussions longues et ardentes qui ont eu lieu au Parlement d'Ottawa, entre le ministère soutenant l'arrangement, et l'opposition n'indiquent en aucune façon la réalité du grief auquel on avait cru.

Il faut trouver une première cause de l'échec de l'an dernier dans la question de la proscription de l'enseignement officiel du " catholicisme et de la langue française " dans les écoles du Nord-Ouest du Canada en vertu d'une législation locale. Cette question a créé parmi les prétendus libéraux du Canada une sorte de parti francophobe qui saisit toutes les occasions de se produire.

Bref, le gouvernement canadien a tenu bon ; il l'a emporté en obtenant l'adoption de l'arrangement qui fait l'objet du nouveau projet de loi pré-

senté à la Chambre au cours de sa séance du 28 juillet dernier.

L'objection la plus sérieuse qui ait été faite par l'opposition du Parlement canadien, c'est que l'arrangement nous concède sans réciprocité la clause de la nation la plus favorisée ; en effet, en échange de cette clause et de la réduction de certains droits à notre profit, nous n'accordons au Dominion que la substitution de notre tarif minimum à notre tarif général qui a été appliqué intégralement jusqu'à ce jour, en ce qui concerne une vingtaine de ses articles d'exportation.

De plus, on a redouté un instant que les concessions faites à la France n'entraînaient des pertes considérables pour les finances publiques dont les douanes sont un chapitre capital, d'autant plus que le gouvernement canadien avait indiqué que l'arrangement serait la préface de concessions mutuelles plus étendues.

La majorité du Parlement d'Ottawa a fini, cependant, par comprendre que le commerce canadien ne peut que gagner aux relations que l'arrangement développera avec la France ; et que nous serons disposés à prendre dorénavant au Canada, une certaine portion des marchandises que nous avons importées des Etats-Unis, en 1892, pour la somme de 250 millions de francs environ.

L'économie de l'arrangement en dehors de la clause de la nation la plus favorisée qui nous est accordée, se résume, pour nos intérêts commerciaux, dans les trois points spécifiés par l'article premier, à savoir :

1o Les vins non mousseux titrant 150 au moins et tous les vins mousseux seront affranchis de la surtaxe ou droit *ad valorem* de 30 p. c ;

2o Le droit actuellement applicable aux savons communs, savons de Marseille (castile soaps) sera réduit de moitié ;

4o Les droits actuellement applicables aux noix, amandes, prunes et pruneaux sera réduit d'un tiers.

Les vins non mousseux titrant 150 et moins ne paieront plus, d'après l'article 8 du tarif canadien, que 0.25 dollars (dollar, 5 fr. 20) par gallon canadien de 4 litres 54, soit 28 fr. 60 par hectolitre ; ils sont affranchis de la taxe *ad valorem* de 30 p. c.

Tous les vins mousseux, conformément à l'article 9 du tarif canadien, ne paieront plus que 3 dollars 30 par douzaines de bouteilles de 1 quart (1 litre 135), soit : 17 fr. 16 par douzaine de bouteilles de champagne, la bouteille de champagne ayant à peu près la même contenance qu'un quart canadien ; ou 8 fr. 58 (1 dollar 55) par douzaine de bouteilles de 1 *pint* (1 litre 65), la demi-bouteille

de champagne ayant sensiblement la contenance du pint canadien. Tous les vins mousseux sont affranchis du droit *ad valorem* de 30 p. c.

Ces droits modifiés sont plus avantageux pour nos exportateurs de vins que ceux que nous avons récemment obtenus à l'entrée des Etats-Unis, où les vins non mousseux en fûts à 140 et au-dessous payent 1 fr. 55 par gallon américain de 3 litres 78 ; soit : 40 fr. 93 par hectolitre, et où nos vins mousseux continuent d'être soumis à des droits de 41 fr. 40 par caisse de 12 bouteilles.

L'abaissement des droits américains pour les vins non mousseux en fûts a provoqué déjà, sur la place de Bordeaux notamment, des demandes importantes d'expéditions aux Etats-Unis : de même que la ratification de notre récente convention commerciale avec la Bolivie, qui a presque affranchi les vins que nous importons le plus dans ce pays, a rendu fermes des commandes faites, pour plus de huit millions de francs de vins français, par des négociants des villes de La Paz, de Sucre et de Oruro. Tout fait supposer que l'abaissement des tarifs canadiens provoquera des demandes abondantes de vins français, car, comme la Bolivie, le Canada est un centre sérieux de consommation malgré le nombre restreint de ses habitants.

Les savons communs compris sous le No 28 du tarif canadien verront leurs droits réduits de 11 fr. 46 à 5 fr. 75 par 100 kilogrammes.

Les pruneaux paieront 3 fr. 48 par 100 kil. au lieu de 11 fr. 46.

Enfin les noix, amandes et prunes soumis à des droits *ad valorem* verront ces droits passer de 25 p. c. à 8.3 p. c.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que le titrage de 15 degrés adopté pour les vins non mousseux ayant à acquitter les droits normaux du tarif canadien nous met jusqu'à un certain point à l'abri des exportations concurrentes des vins d'Italie et d'Espagne ; il eût été préférable toutefois, à cet égard, que le titrage de 14 degrés eût été fixé au Canada, comme il l'a été aux Etats-Unis.

On aurait pu souhaiter aussi que l'arrangement franco-canadien favorisât l'exportation des soieries, de la bijouterie, des articles de vêtement et des articles de fantaisie qui se fabriquent en France, car si l'on consulte les statistiques du commerce extérieur du Canada publiées par l'administration des douanes d'Ottawa, on constate combien celle-ci enregistre peu d'entrées de ces articles de provenance française. La situation réelle n'est pas aussi mauvaise que celle qui résulte de ces relevés de la douane canadienne, par cette considération que beaucoup de nos ventes ne figurent pas à notre actif

parce que les produits qui en font l'objet ont pris la direction d'Angleterre et d'Anvers. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de la République française aurait eu tort de ne pas se placer vis-à-vis du Canada sur le terrain économique que lui offrait l'arrangement qu'il a signé il y a près de deux ans, et qu'il vous propose aujourd'hui d'adopter. Ce que nous obtenons aujourd'hui est certainement un acheminement vers d'autres concessions ultérieures et peut-être prochaines.

L'arrangement est résiliable douze mois après avis notifié par l'une des parties contractantes. Toutefois la France s'est réservée la faculté d'une résiliation immédiate dans les cas où les vins mentionnés à l'article premier serait l'objet d'un relèvement de droits à l'entrée au Canada.

L'exposé des motifs du gouvernement a fait connaître qu'à la suite de l'arrangement dont il s'agit, les délégués britannique et canadien ont pris l'engagement, au cours des pourparlers, de recommander l'adoption par le gouvernement du Dominion de certaines dispositions complémentaires en faveur des œuvres d'art françaises.

Nous pouvons donc espérer qu'en dehors du maintien de la franchise inscrite dans l'art. 643 du tarif canadien "pour les tableaux à l'huile et aquarelles exécutés par des artistes d'un mérite connu", article qui pourrait s'appliquer à tous les peintres français, nous obtiendrons la réduction de 20 à 5 p. c du droit *ad valorem* dont l'article 109 frappe "les tableaux, estampes, gravures, dessins et plans d'architectes, photographies et images non dénommées".

Il est désirable qu'en traitant la question des œuvres des beaux-arts, le gouvernement français ne néglige pas celle des objets de l'art industriel, autrement dit de l'art décoratif, en faveur desquels il sera bon d'obtenir des réductions dans le tarif canadien.

Des lettres officielles ont été échangées entre les plénipotentiaires qui ont signé l'arrangement pour donner acte d'une décision du gouvernement canadien accordant une subvention de liv. st. 100,000 (2,500,000 fr. environ) à une ligne de paquebot allant en droiture de France au Canada et vice versa.

L'établissement d'une pareille ligne nous serait profitable. En effet, depuis la cessation du service de la Compagnie Boissière, aucune ligne de vapeur ne relie la France au Canada ; nos envois à destination du Dominion sont astreints à une rupture de charge, soit en Angleterre, soit à New-York, ce qui entraîne une surélévation du prix du fret.

Il est pénible, d'autre part, de constater à quel point notre pavillon figure peu dans le mouvement

maritime du Canada qui a été en 1892 de 18,690,000 tonneaux, tant en cabotage et eaux intérieures qu'en long cours.

Sans notre petite île de Saint-Pierre et Miquelon dans l'Atlantique, le pavillon tricolore ne se montrerait qu'exceptionnellement sur les côtes canadiennes, et cependant le port de Montréal reçoit à lui seul plus de 700 vapeurs et au moins 100 voiliers par année.

Notre commission des douanes vous signale ces lignes du *Bulletin de la Chambre de commerce française de Montréal* :

“Nous savons de source certaine que l'administration canadienne est toute disposée à protéger et à soutenir ceux qui sauront mériter ses faveurs, et qu'elle sera généreuse vis-à-vis de quiconque se consacrera à la tâche de faciliter les relations commerciales entre l'ancienne et la nouvelle France. Au surplus, nous pouvons affirmer à nos compatriotes que les éléments de réussite ne leur feront pas défaut ; de très récentes expériences ayant démontré qu'avec de la régularité dans les services et le choix d'agents locaux experts, les cargaisons du fond à fond de cale, seront toujours complètes.”

Un membre de la commission des douanes, notre honorable collègue M. Lechevalier, a demandé la radiation de l'article 3 de l'arrangement, surtout afin que les pommes à cidre et les bois de provenance canadienne ne puissent pas venir faire échec aux mêmes produits de notre sol.

Une discussion s'est ouverte, à laquelle divers membres ont pris part pour faire observer que le gouvernement canadien rejeterait tout arrangement auquel on aurait ainsi enlevé le seul article qui accorde quelques avantages douaniers à son pays ; qu'en définitive nous étions appelés à bénéficier intégralement de la clause de la nation la plus favorisée, alors que nous n'accordions que très partiellement notre tarif minimum en laissant l'immense majorité des produits canadiens sous le coup de notre tarif général ; et qu'enfin les difficultés de transport ainsi que la cherté du fret entre la France et le Canada ne permettraient qu'à des quantités minimales de pommes et de bois de s'exporter au delà de notre petite colonie de Saint Pierre et Miquelon qui a le Canada pour principal pourvoyeur.

La discussion a été close et le projet de loi a été adopté après que le président de la commission des douanes eut fait remarquer que la Chambre serait toujours maîtresse de demander la dénonciation de l'arrangement si l'expérience venait à démontrer que celui-ci nous est désavantageux.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer de voter, tel qu'il a été présenté par

le gouvernement, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique

Le président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter l'arrangement commercial entre la France et le Canada, signé à Paris le 6 février 1893.

Une copie authentique dudit arrangement demeurera annexé à la présente loi.

La Culture de la Betterave à Sucre

(Suite et fin).

LA VISITE DE LA SUCRERIE DE BERTHIER

La sucrerie de Berthier est une belle construction, bien aménagée, ayant environ 190 mètres de superficie et ayant coûté en 1880, 120,000 piastres. Il y a eu des réparations assez importantes faites en vue de la remise en état des bâtiments pour leur attribution. Les dix mille tonnes qui servent à la fabrication en ce moment (mois d'octobre, époque de la visite) s'élèvent en tas énormes, près de la voie ferrée qui dessert l'usine. Presque toutes les betteraves qui sont employées sont blanches ; très peu de jaunes. Une grande quantité de terres a été mise en culture pour produire la matière première qui est indispensable. Il y en a sur Berthier, sur Sorel, apportant leur récolte en bateau par le fleuve. La visite la plus intéressante a été celle de l'usine où l'on faisait la transformation de la betterave en sucre. M. Musy, ingénieur chargé de ce service, s'était mis gracieusement à la disposition des visiteurs qui étaient nombreux et comprenaient une foule de notabilités venues de Montréal. Parmi elles, nous avons remarqué M. Kleczkowski, consul-général de France, dans la puissance du Canada, M. Emile Galibert, président de notre Chambre de Commerce, M. de Sièyes, M. Jonas, M. de Polinière, membres de la Chambre, le président de la Chambre du district de Montréal, M. H. Laporte, M. Beausoleil député de Berthier, M. Grenier, ex-maire de Montréal, etc., et les représentants de la presse canadienne.

On sait par quelles différentes opérations passe le jus de la betterave avant d'être transformé en cette neige blanche qui est du sucre.

Il faut traiter à diverses fois dans un bain carbonaté cette première matière et lui donner, au moyen du noir animal par un procédé chimique, la couleur qui lui est propre. Ce n'est pas précisément là ce que nous tenions à faire ressortir ici.

Toutes les sucreries se ressemblent et il n'y a rien là de bien nouveau. Mais nous sommes frappés du grand concours qui s'est réuni à cette occasion pour fêter la culture de la betterave à sucre.

C'est évidemment là le côté intéressant de la question. Une grande industrie est créée et les paroles de M. Beausoleil, député de Berthier, en faveur de la betterave à sucre, doivent rester, car elles prouvent que le cultivateur peut trouver un produit rémunérateur; qu'il a une ressource assurée, grâce au *bonus*. C'est le même langage qu'a tenu M. Allard, député du comté de Berthier au parlement provincial, et tous les deux sont unanimes pour féliciter les agriculteurs de s'adonner à la culture de cette plante, qui fera la fortune de ce pays dans un avenir rapproché.

C'est aussi à la richesse future du pays qu'ont fait allusion M. Laporte dans la santé qui lui a été porté et le Consul Général de France qui a parlé avec beaucoup d'à-propos et qui a eu un mot très délicat à propos de l'Angleterre et des canadiens français.

Nous souhaitons que l'an prochain la superficie en culture soit plus grande encore que cette année et que l'arrachage ait lieu en temps normal, ce qui n'a pu se produire partout dans la campagne actuelle.

Mouvement Maritime et Commercial des principaux Ports de France pendant l'année 1893-

L'unité est la tonne de jauge pour les navires et la tonne de 1000 kilogrammes pour les marchandises.

PORTS-	Total des navires chargés et sur lest.	Tonnage seulement des navires chargés.	Mar- chandises.	Rang	
				Marchan- Jauge	dises
Bayonne.....	1,753	389,988	626,291	12	8
Bordeaux.....	17,350	2,892,431	2,419,589	3	4
Boulogne.....	5,082	1,409,756	516,416	7	10
Brest.....	2,353	269,946	183,738	19	19
Caen.....	2,736	295,911	456,234	16	11
Calais.....	4,670	1,004,743	424,267	9	12
Cette.....	3,699	1,543,254	731,988	6	7
Cherbourg.....	2,694	373,864	234,394	13	18
Dieppe.....	3,511	739,479	557,263	10	9
Dunkerque.....	6,858	2,184,300	2,430,863	4	3
Le Havre.....	12,707	4,565,621	2,994,766	2	2
La Rochelle.....	7,267	309,778	347,381	11	14
Marseille.....	15,734	8,175,857	5,053,329	1	1
Nantes.....	2,555	300,289	422,047	15	13
Nice.....	1,729	291,207	170,705	17	20
Rochefort.....	1,854	187,647	217,043	20	17
Rouen.....	5,433	1,561,831	1,841,292	5	5
St. Louis du Rhône..	908	276,356	292,175	18	16
St. Malo.....	3,142	365,445	294,895	14	15
St. Nazaire.....	2,873	1,012,607	1,156,375	8	6

Ce tableau comprend les entrées et les sorties réunies, le cabotage et la grande pêche.

Petit Courrier.

DEMANDES D'AGENTS PAR :

M. Chassignole, propriétaire de vignobles à Beaujeu (Rhône).

M. Gaden et Cie, négociants en vins à Bordeaux.

MM. Jerdi, Rudolf et Cie, (commerce des eaux de vie) à Cognac (Charente).

M. Albert Robin et Cie, vins et eaux de vie à Cognac (Charente).

MM. Pelissier et Aragon, fabrique de parfums à Grasse (Alpes Maritimes).

M. Sabot, fabrique de rubans à St-Etienne (Loire).

M. Redon, fabricant de porcelaines, à Limoges.

M. Remy Desplanches, vins et spiritueux, à Bergerac.

M. A. Lemonier, 28 rue Meslay, Paris, articles de fantaisie.

M. H. E. Valade et Cie, négociants en vins, quai de Brienne (Bordeaux).

MM. L. Avril, T. F. Bergasse, négociants en vins, 24 rue de la République, Marseille.

MM. Duphot et Sardou, eaux-de-vie, à Pons, près Cognac.

MM. Rogée et Monnet, vins et spiritueux, à Cognac (Charente).

LE PRIX COURANT

est l'organe français des intérêts matériels au Canada.

Cette *Revue hebdomadaire* du commerce, de l'industrie, de la propriété foncière et des assurances ne contient pas seulement, comme semblerait l'indiquer son titre, les cours des divers marchés du Canada, mais aussi des articles variés et très documentés ainsi que des renseignements de toute nature que tous les *exportateurs français* devraient lire.

AVIS. La Chambre de Commerce Française de Montréal a l'honneur de prévenir ses correspondants qu'elle insérera deux et trois fois *gratuitement* les demandes d'agents qui lui sont adressées. Elle est obligée de prendre cette mesure pour satisfaire aux demandes qui deviennent de plus en plus nombreuses. Les correspondants qui désireraient avoir une publicité d'une plus longue durée sont priés de s'entendre avec le trésorier de notre Compagnie.

“ LA PRESSE ”

PUBLIÉE A MONTREAL, CANADA

Le plus important et le plus répandu des journaux
français du continent américain.

CIRCULATION QUOTIDIENNE ASSERMENTEE : **36,763**



La circulation de LA PRESSE est sept fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

LA PRESSE est le meilleur journal d'annonces du Canada

LA PRESSE publie 6 pages tous les jours, excepté le Samedi où elle sort à 12 pages.

LA PRESSE est le seul journal canadien qui s'occupe d'une manière suivie du développement des relations commerciales entre la France et le Canada.

T. BERTHIAUME, Propriétaire,

71 et 71a Rue St-Jacques,

Montreal, Canada.